



L'Hospice général développe ses activités en conformité avec le cadre légal du Canton, dont principalement :

- La Constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 (RSG A 2 00), art. 80 A, 168 à 170 B.
- La loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006 et le Règlement de l'Hospice général adopté par le Conseil d'administration le 5 février 2007 et approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.
- La loi sur l'aide sociale individuelle du 22 mars 2007 et son règlement d'exécution du 25 juillet 2007.
- La loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (RMCAS) du 18 novembre 1994.

Hospice général  
12, cours de Rive  
Case postale 3360  
1211 Genève 3

Tél. (+41) 022 420 52 00  
Fax (+41) 022 420 51 29  
E-mail: [contact@hospicegeneral.ch](mailto:contact@hospicegeneral.ch)